

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA

Séance du 17 janvier 2014
Convocation du 9 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur Bernard FAUCONNIER, Maire.

Étaient présents : HARDOUIN Hervé, TARDIF Éliane – Adjoint, VASSORT Pascal, BRAULT Alain, GÉRONDEAU Xavier, LOCHET Bruno, LEBLOND Delphine.

Étaient excusés : BÉSILLOT Bernadette (pouvoir à Bernard FAUCONNIER), RICHER Gilles.

Monsieur Hervé HARDOUIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point sur l'aménagement de sécurité à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

NOUVEAU DÉCOUPAGE DU CANTON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décret de découpage cantonal, qui doit rentrer en vigueur au prochain renouvellement des Conseillers Généraux.

Ce projet diminue le nombre de cantons par deux, (29 actuels pour 15 avec le découpage), et augmente le nombre d'élus. Les cantons seront désormais désignés par un numéro et les chefs-lieux de cantons seront supprimés, ce projet faisant juste état d'un bureau centralisateur. Il est constaté que les limites intercommunales ne sont pas respectées et que notre canton comptera désormais 67 communes au lieu de 22 à ce jour.

Sur demande du Conseil Général, les Conseils Municipaux doivent donner leur avis :

Après délibération (5 voix pour et 4 abstentions) le Conseil Municipal demande au Gouvernement de revoir la proposition de découpage.

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire informe que l'équipe du Conseil Général est venu lundi 13 janvier, pour l'informer que la traverse du RD 935 va être réalisée courant 2014.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire un aménagement de sécurité sur cette voie, qu'une demande avait été faite à l'ATD en mars 2013, sans réponse et informe qu'il faut absolument faire les travaux de ralentissement avant que la traverse soit faite, car après cette réfection, aucuns travaux ne seront possibles sur cette voie pendant 6 ans (convention avec le CG28).

Monsieur le Maire informe qu'il a relancé l'ATD pour avoir le résultat de l'étude, afin d'accélérer ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire une demande de subvention FDAIC concernant ces travaux, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire la demande de subvention FDAIC.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Alain Brault fait le compte rendu du rapport de présentation SAGE. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de délibérer sur le sujet.
- Madame Éliane Tardif fait le compte rendu de la dernière réunion du SICTOM.

SÉANCE LEVÉE A 21 H 40